

SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le deux juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet

**N° 101/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 25 juin 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 juillet 2018,

**Objet de la délibération :**  
**Travaux voirie suite orages**  
**Chemin des Isles à Cademène :**  
**fonds de solidarité**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 66
- Absents :
  - Dont suppléés : 0
  - Dont représentés : 10
  - Excusés : 6
  - Non excusés : 17
- Votants : 76

**Résultat du vote**

- Pour : 75
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Barbet Henri à Mme Breuillot Laurence, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Ducret Sylvain à M. Pernin Daniel, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Magneron Monique, Mme Kowal Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à Mme Muller Valérie, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

**Procuration**

**Excusé(e)**

Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle & Faillenet Bernadette, Ms. Moniotte Jacques, Maugain Romuald & Quété Gérard

**Absent(e)s**

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal & Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Chatelain Claude, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président présente aux conseillers communautaires le projet de réfection du chemin des Isles endommagé lors des orages survenus en juin à Cademène et dont il convient de solliciter le Fonds de Solidarité pour financer les réparations qui s'élèvent à 4 760.00 € HT, soit 5 032.00 € TTC.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Mme Paquiez ne prenant pas part au vote) :

- Approuve le projet présenté
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

➤ Subvention Fonds de solidarité (40 %)	1 904.00 €
➤ Emprunts ou fonds libres	3 128.00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>5 032.00 €</b>
- Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat,
- S'engage à entreprendre les travaux dans les 2 ans suivant la date de notification de la décision attributive de subvention,
- Autorise le Président à signer les pièces à intervenir,
- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant notification.

Préfecture du Doubs

Reçu le **25 JUL. 2018**  
Contrôle de légalité



Fait et délibéré en séance, le 02.07.18  
Communauté de Communes Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président